



Barème d'honoraires

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire des deux. »

Transaction

Honoraires TTC

De 1€ à 29 999 €	3 000 €
De 30 000€ à 59 999€	5 000 €
De 60 000€ à 99 999€	6 000 €
De 100 000 € à 149 999 €	6 %
De 150 000€ à 299 999 €	5 %
A partir de 300 000 €	4 %

Location

Honoraires TTC

Suivant l'article 5 loi du 6 Juillet 1989 par la loi « ALUR » au 24 mars 2014 : « (...) le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeurant inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 loi 89 – Décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014)

	Honoraires locataires par m ²		Honoraires propriétaires par m ²	
	Visite, étude de dossier et rédaction bail	Etat des lieux d'entrée	Visite, étude de dossier et rédaction bail	Etat des lieux d'entrée
0 à 30 m ²	8 €	3 €	8 €	3 €
31 à 50 m ²	6 €	3 €	6 €	3 €
51 à 80 m ²	5 €	3 €	5 €	3 €
+ 80 m ²	4 €	3 €	4 €	3 €

Gestion locative

Honoraires TTC

Base de calcul : Loyer + Charges

Frais de Gestion	7,2%
Assurance Loyers Impayés	2,2%